

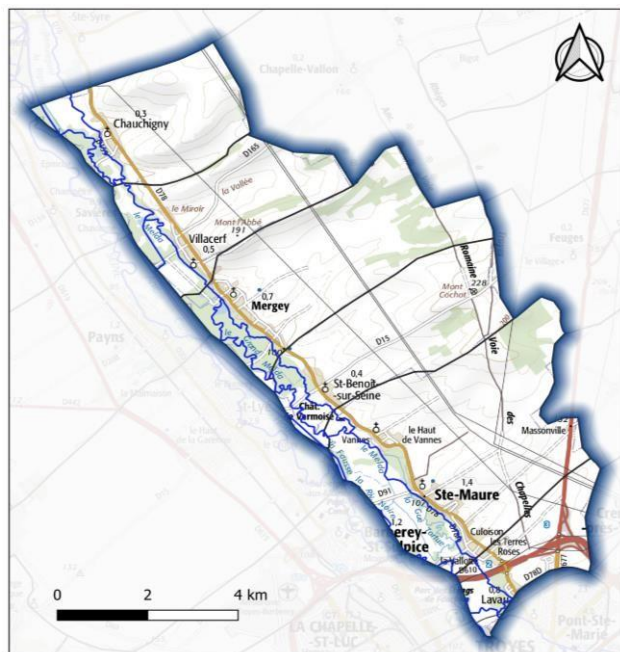


Bassin Seine aval

Référent : Tristan  
FOURNIER

Masse d'eau : Melda

Communes :  
De Lavau à Chauchigny



#### Contexte et objectifs :

La directive cadre européenne a défini en 2000 les objectifs d'atteinte de bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles. Ces objectifs de bon état sont précisés au niveau national par la mise en place de la loi sur l'eau (2006) ainsi qu'à l'échelle du bassin par l'élaboration d'un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ce dispositif est complété par l'arrêté de décembre 2012 qui classe la Seine en liste 2, imposant la Restauration de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire, pour les poissons migrateurs amphihalins ou non. A noter que le SDDEA est propriétaire de l'ouvrage de Champierre sur la Seine qui permet l'alimentation du Melda et de l'ouvrage de Chauchigny sur le Melda.

Cette étude a donc pour objectifs d'atteindre le bon état écologique de du Melda et de restaurer la continuité écologique sur la Seine, en proposant un programme d'action d'écoulant d'un diagnostic hydromorphologique du Melda

#### Description de l'opération :

L'étude se décline en 2 phases :

- Phase diagnostic : comprenant une expertise sur la continuité écologique, les ouvrages hydrauliques et l'hydromorphologie du cours d'eau et de ses annexes afin de comprendre le fonctionnement actuel,
- Phase proposition : comprenant l'ensemble des propositions permettant d'atteindre les objectifs de bon état et de continuité.

La mission a été confiée au bureau d'étude SEGI

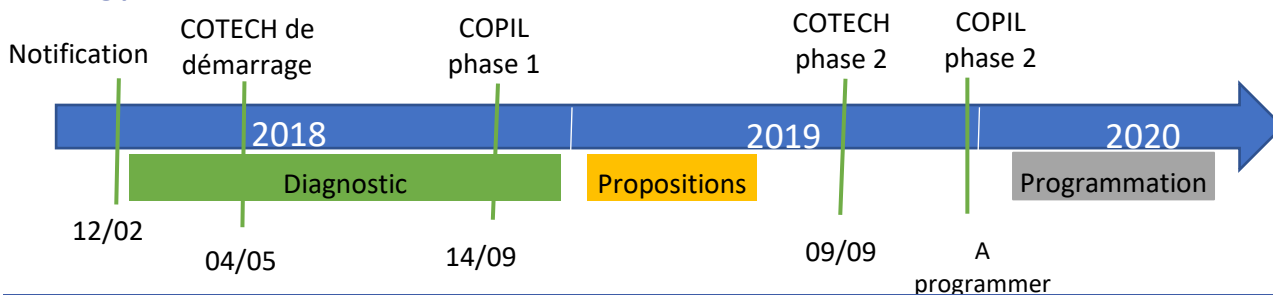
**Coûts** : 76 560 € TTC

**Subventions** : AESN 80%



---

### Planning prévisionnel :



---

### Avancement :

L'étude est finalisée et doit faire l'objet du COFIL de réception. Il est important de noter que ce secteur passe sur le Bassin Seine et affluents troyens au 1er janvier 2020.

L'étude a montré que le Melda présente une bonne qualité hydromorphologique avec peu de recalibrages, et rectifications. Le diagnostic met cependant en évidence le linéaire important impacté par les ouvrages hydrauliques. Les annexes sont quant à elles fortement détériorées du fait des interventions passées ou de leur abandon progressif.

Les propositions s'orientent donc principalement sur une restauration des annexes, améliorant le fonctionnement du lit majeur, et un travail sur la mise en transparence des ouvrages hydrauliques. Concernant l'ouvrage de Champierre, une analyse hydraulique complémentaire doit être menée afin de réviser le règlement d'eau et de proposer des aménagements fonctionnels.

---